

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON

SEANCE DU 04 MARS 2026

Date de convocation :	
25.02.2026	
Membres :	
En exercice :	15
Présents :	13
Votants :	13
N° 13	

L'an deux mille vingt-six le MERCREDI QUATRE MARS à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Etaient présents : Frédéric ROUET, Suzy MACHUROT, Gérard BOURGEOIS, Marylène JEAN, Philippe SAINT CLAIR SPROUL BOLTON, Ghyslaine JAUMOTTE, Bertrand CROSET, Serge GAGNAIRE, Fabien JEAN, Florent LAZARE, Magali LORENZI, Isabelle FABRE, Marine FABRE

Procuration :

Absents : Jean-Marie TORELLI, Cécile DE LUCA

Secrétaire : Suzy MACHUROT.

N°13 -OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DE LA REGIE MULTI PRODUITS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la régie multi produits a été créée pour l'encaissement des recettes de locations de salles, de location de matériel, de la vente de disques de stationnement, de photocopies, les redevances des jardins familiaux et des coupes de bois.

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs des produits de cette régie, excepté ceux de la vente de coupes de bois et de location de la salle polyvalente, qui sont fixés dans une délibération spéciale.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer et de fixer les tarifs des produits de la régie Multi Produits.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE d'appliquer** les tarifs du tableau ci-dessous

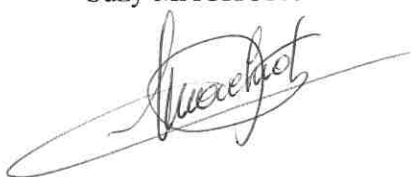
TYPE DE PRODUITS	TARIFS
- Location Salle du Camping	150.00 €
- Location d'une table et 2 bancs	5.00 €
- Vente de disques de stationnement	2.00 €

- Photocopies noir et blanc format A4 recto	0.40 €
- Photocopies noir et blanc format A4 recto verso	0.80 €
- Photocopies noir et blanc format A3	0.80 €
- Photocopies noir et blanc format A3 recto verso	1.60 €
- Photocopies couleur format A4 recto	0.50 €
- Photocopies couleur format A4 recto verso	1.00 €
- Photocopies couleur format A3 recto	1.00 €
- Photocopies couleur format A3 recto verso	2.00 €
- Redevance annuelle pour une parcelle des jardins Familiaux	60.00 €

- **DECIDE** de se conformer à l'arrêté interministériel et d'appliquer le tarif maximum qui est de **0.18€ la page A4 en noir et blanc de reproduction de documents administratifs communicables.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et tous les membres ont signé au registre.

La Secrétaire de Séance
Suzy MACHUROT



Copie certifiée conforme,
Le Maire,
Frédéric ROUET

